

2

Cyberviolences à la une

L'inquiétude règne chez les parents et les enseignants. De nouvelles formes de violence apparaissent sur internet. S'agit-il d'un raz-de-marée? En quoi ces nouvelles formes d'incivilités incitent-elles à réengager une réflexion éthique? Etat des lieux. **Florence Quinche**

5

Cyberviolences au quotidien

Deux situations emblématiques – une enseignante ridiculisée sur un blogue public et une usurpation d'identité – sont analysées par un spécialiste du droit et par un directeur d'école.

9

Internet: une vitrine de soi

On essaie de donner aux élèves des notions générales de prudence, des principes généraux de comportement. On incite les jeunes à adopter quelques réflexes sécuritaires sur internet, comme dans la vie de tous les jours.

**Entretien avec Pierre-Olivier Gaudard,
chef de l'unité de prévention de la Police cantonale vaudoise**

L'école face aux cyberdangers

11

Prévention clés en main

Sur les réseaux sociaux, on constate surtout des règlements de compte qui débordent ensuite dans la cour d'école ou des disputes qui démarrent en classe et sont ensuite amplifiées sur les réseaux sociaux. Dans le «virtuel», les discours dérapent très vite; quand on n'a pas la personne en face, on se permet beaucoup plus de choses.

**Entretien avec Sébastien Gogniat,
créateur du site web «Les dangers du net»**

13

Prévention par le dialogue philosophique

L'objectif d'*In medias* est de développer la prévention par le *dialogue philosophique* en Suisse romande, de répondre aux besoins des professionnels concernés et d'adapter cet outil à la prévention d'autres comportements addictifs.

Nathalie Arbellay

14

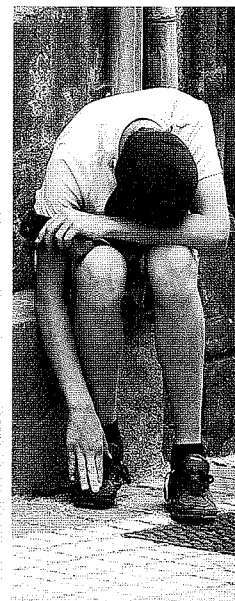
Repenser la responsabilité individuelle et collective

Le harcèlement acquiert une nouvelle forme de matérialité au sein du cyberspace, car il se traduit en diverses traces digitales (fichiers, commentaires, image, etc.). Ces traces qu'il n'est pas aisé de faire disparaître du Net contribuent à étendre la portée et la durée des agressions qu'elles incarnent.

Olivier Glassey

16

Scénarios éducatifs



Cyberviolences à la une

L'inquiétude règne chez les parents et les enseignants. De nouvelles formes de violence apparaissent sur internet. S'agit-il d'un raz-de-marée? En quoi ces nouvelles formes d'incivilités incitent-elles à réengager une réflexion éthique? Etat des lieux.

Cyberbullying

Dans les milieux scolaires, de nouvelles formes de violences sont apparues depuis la démocratisation d'internet à la fin des années 90: diffamations d'enseignants sur des blogues, des sites web, faux profils d'élèves ou d'enseignants dans des réseaux sociaux, insultes et menaces entre élèves via les messageries en direct (MSN), les forums, les réseaux sociaux. Ces phénomènes sont étudiés dès le début des années 2000 dans les pays anglo-saxons. La première définition du terme *cyberbullying* apparaît en 2004: «Il comprend l'utilisation dans l'objectif de nuire à autrui de technologies de l'information et de la communication, tels qu'e-mails, téléphones portables, SMS, messageries instantanées, sites web diffamatoires (...), de façon délibérée, répétée et hostile par un individu ou un groupe.»¹ Une étude canadienne de 2004² mentionne qu'un quart des élèves de 12 à 13 ans avait déjà été vic-

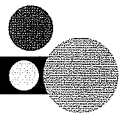
time de cyberviolence (tandis que 54% d'élèves sont victimes de violences «classiques»); 15% des élèves de cet âge avouaient avoir agressé un autre jeune sur internet; 31% des victimes avaient été harcelées par leurs camarades de classe (et 15% par leurs camarades et d'autres personnes). Cependant, si ces chiffres semblent très élevés, des variations apparaissent selon les études, en fonction des définitions choisies. Tout dépend de ce que l'on considère comme du harcèlement (Faut-il que le phénomène soit répété ou non? Que l'auteur soit anonyme? Qu'il y ait intention de nuire?) et de ce que l'on désigne par le terme de «violence»³. Les moyens de harcèlement se sont transformés, au cours de l'évolution des usages, les e-mails et les blogues étant de moins en moins utilisés par les jeunes, qui privilégient les messageries en direct (du type MSN, ou celles intégrées dans les réseaux sociaux, les jeux en ligne), les SMS et les réseaux sociaux.

Mais il est important de ne pas dramatiser le phénomène qui n'a de loin pas l'ampleur des violences physiques ou verbales infligées par les voies traditionnelles. L'appétence médiatique pour ces cas vient sans doute de la nouveauté du phénomène et d'un fort intérêt du public pour ce genre d'informations. En effet, de nombreux adultes ne savent pas comment aider des jeunes qui se trouveraient confrontés à ce genre de situations, du fait de leur manque de connaissances ou de pratique de ces technologies; ils ne voient pas comment, dans ce domaine, exercer leur rôle de parent, d'enseignant ou d'éducateur et sont demandeurs d'outils pour gérer ce genre de situations.

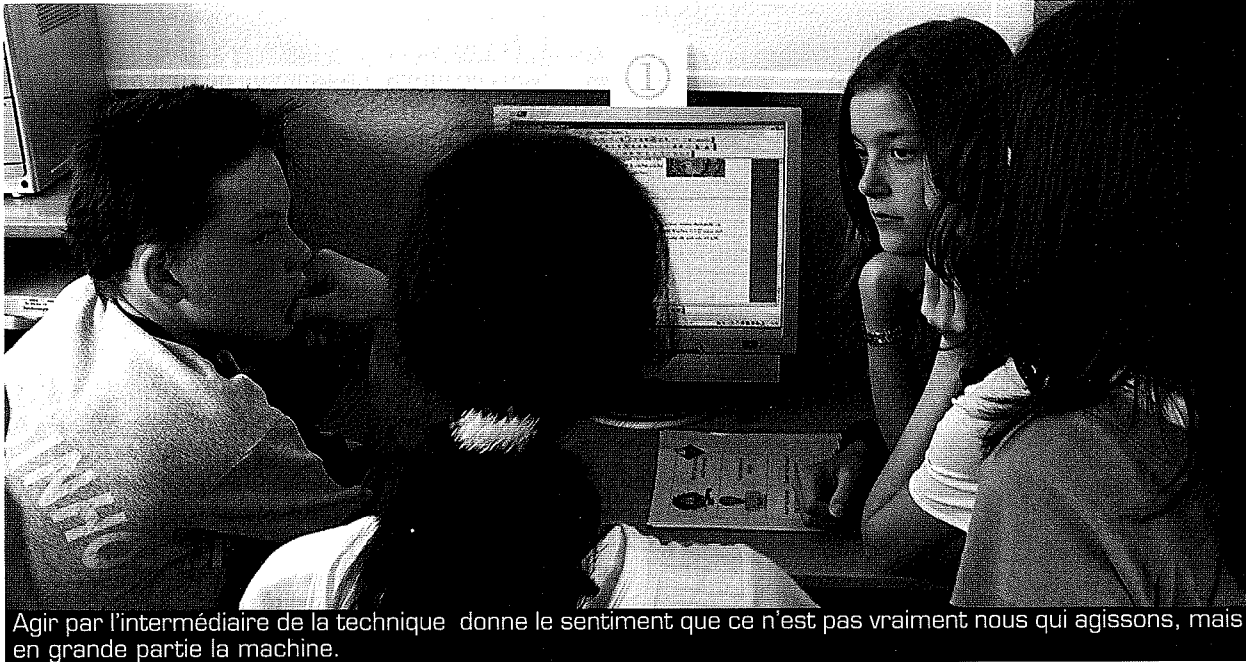
Quel est le contenu de ces violences? Il peut s'agir de messages ayant pour but d'intimider, d'insulter, de menacer, ou encore de la diffusion de rumeurs, de propos diffamatoires. Les cyberviolences ne se limitent pourtant pas à du discours. Les moyens technologiques actuels permettent d'envoyer facilement images, enregistrements sonores et vidéos. Ces versions contemporaines de la lettre anonyme ont une dimension qui n'est plus du tout confidentielle ou privée. Prendre des images avec un téléphone à l'insu de la victime, les publier sans son accord sur le net, sur un réseau social ou un site public, tout cela gagne une diffusion bien plus large que les phénomènes classiques de *bullying* (violences dans le cadre scolaire). Cette diffusion publique et à grande échelle d'informations et d'images de tous types s'inscrit dans une temporalité et un espace qui ne sont plus maîtrisés par les acteurs. En effet, celui qui met en ligne, ou envoie des informations, ne peut, la plupart du temps, revenir en arrière. Ce qu'il a diffusé lui échappe. Il ne peut souvent pas le retirer de la toile, ni savoir qui le retransmettra à son tour, le modifiera ou le conservera. Le phénomène s'apparente ainsi à celui de la rumeur, mais dans une version démultipliée. Une fois lancée, on ignore ce qu'elle



Le phénomène de cyberbullying n'a de loin pas l'ampleur des violences physiques infligées par les voies traditionnelles



© Philippe Martin



Agir par l'intermédiaire de la technique donne le sentiment que ce n'est pas vraiment nous qui agissons, mais en grande partie la machine.

peut devenir, comment son contenu en sera modifié, quels seront les impacts réels sur ceux qu'elle vise.

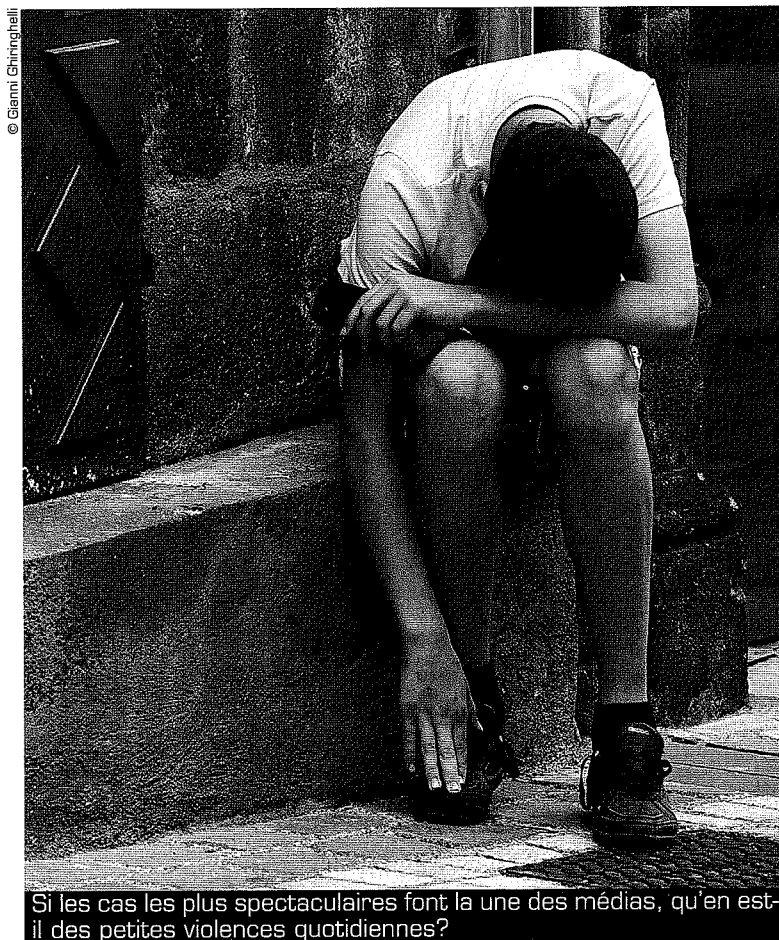
Enjeux éthiques et cyberviolences

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour saisir la spécificité de ces violences. Il y a d'abord le sentiment d'impunité que provoquent ces technologies. L'aspect impersonnel du message informatisé donne un sentiment d'anonymat à celui qui envoie des messages ou des images. Caché par un pseudonyme, une identité «virtuelle», on se croit protégé, mis à distance par cette fausse identité. C'est un peu comme si ce n'était pas nous qui réalisons cet acte. En effet, l'action médiatisée par la technique – ce phénomène est bien connu des militaires – donne le sentiment que ce n'est pas vraiment nous qui agissons, mais en grande partie la machine. L'intermédiaire de la machine, du robot, du programme informatique nous éloigne de la responsabilité pour ces actes. La victime n'étant pas présente lorsqu'on commet ces actes, il est particulièrement difficile d'éprouver de l'empathie pour elle, déréalisée par le processus technique. Je ne vois pas comment elle réagit, je ne sais même pas si elle a connaissance de ce qui a été fait. Les conséquences des actes via ces nouvelles technologies n'apparaissent pas immédiatement, ni très clairement. On ne sait pas qui les verra, ni comment la personne visée réagira. Autant d'éléments qui favorisent des débordements.

Ensuite, la simplicité de diffusion des messages via les TIC déresponsabilise également: quelques clics pour envoyer un message à des centaines de personnes, pour poster un commentaire sur un blogue, mettre une

image dans une galerie en ligne, une vidéo sur *YouTube*. Tous ces éléments donnent l'impression d'agir dans l'immédiateté, dans un présent qui ne laisse pas de traces. Or, dans le monde «virtuel» des nouvelles technologies, c'est précisément l'inverse, tout acte technologique est en lui-même déjà une trace. Dans ces violences «virtuelles», les effets sur la victime peuvent avoir lieu longtemps après l'acte (comme le montre l'excellent jeu de prévention 2025 *ex machina*). On ignore parfois même quand aura lieu l'effet, et sous quelle forme il se manifestera. Tous ces éléments rendent difficile l'association de ces actes à l'éthique traditionnelle, car l'autre dont il est question s'avère éloigné de nous par la technologie, qui, en ce sens, fonctionne comme un *média*, un «intermédiaire»: qui rend accessible, mais éloigne aussi. Agir via les nouvelles technologies demande une réflexivité accrue, un sens plus étendu de l'empathie, car les conséquences sur le réel de nos actes réalisés dans le virtuel sont particulièrement difficiles à évaluer. Et ce qui accentue sans doute encore l'impact de ce genre de violences, c'est la présence de plus en plus importante des jeunes sur internet. Selon une étude du CREDOC réalisée en 2011⁴, 29% des 12-17 ans affirmaient ne pas pouvoir se passer d'internet plus d'un jour. Ce besoin de connexion quasi constante à internet rend également plus vulnérable aux différentes formes de harcèlement, on est ainsi atteignable quasiment instantanément en tout lieu et en tout temps.

Dans les cyberviolences, l'information (ou la désinformation) elle-même devient une violence. On agit dans l'ordre de la représentation, du symbolique, dans l'objectif le plus souvent de viser l'image de soi, la réputation



Si les cas les plus spectaculaires font la une des médias, qu'en est-il des petites violences quotidiennes?

tion de la personne. Or les adolescents, en pleine période de transformation de l'image de soi, de recherche d'une identité qui leur soit propre, notamment à travers les groupes de pairs, sont particulièrement vulnérables de ce point de vue.

Si les violences verbales entre jeunes ne sont pas nouvelles, la portée réelle des cyberviolences n'est sans doute pas encore évaluée avec justesse. Si les cas les plus spectaculaires font la une des médias, qu'en est-il des petites violences quotidiennes? Des effets sur le long terme d'une banalisation de l'insulte, de la violence verbale, de l'éclatement de la sphère privée?

Vers une éducation à la cybercitoyenneté?

Si le nouveau Plan d'études romand intègre les MITIC⁵ dans tous les cycles d'enseignement, aucun espace n'est spécifiquement dédié à ce domaine. Les MITIC ne sont pas considérés comme une discipline à part entière, mais seulement comme un moyen d'enseignement, à intégrer dans les autres disciplines. Cependant, l'usage des MITIC dans l'enseignement n'est pas encore une évidence. Une phase de transition sera sans doute nécessaire afin de permettre aux enseignant-e-s de se former dans ces domaines. De plus en plus d'établissements soutiennent de diverses manières les ensei-

gnants dans l'acquisition de ces compétences (conférences, journées pédagogiques, PResMITIC⁶, etc.), car les moyens en formation continue ne sont pas toujours suffisants et les effets des modifications des formations initiales ne seront perceptibles qu'à long terme. Des éléments d'éducation aux médias peuvent également être rattachés aux compétences transversales du PER, notamment de communication et de réflexivité. La notion de décentrement s'avérant centrale dans une éthique de l'internet, elle permet de se mettre à la place de l'autre, favorise l'empathie, particulièrement difficile face à un autre «virtuel».

Les questions de cyberviolences concernent non seulement l'éthique des nouvelles technologies, mais aussi plus largement l'exercice de la citoyenneté, qui ne se limite plus à la compréhension du fonctionnement des systèmes étatiques. De nos jours, la citoyenneté a pris un sens bien plus large, lié aux transformations des modes d'expression publique; elle s'exerce aussi dans l'expression et la responsabilité des citoyens. Les nouvelles technologies ont rendu accessible le débat démocratique à tous ou presque. Ces nouvelles possibilités demandent aussi des réflexions approfondies sur l'éthique de cette communication. Chaque internaute est un contributeur potentiel, un acteur des médias et de la cité.

L'éducation aux médias, telle que trop souvent dispensée, vise essentiellement à protéger les jeunes des «manipulations» médiatiques, en les pensant d'abord comme victimes potentielles des grands médias de masse. Mais le paysage médiatique actuel s'est bien transformé, chaque jeune est potentiellement aussi un créateur de contenus, d'images, de vidéos, de blogues ou de sites web, et donc un acteur de ce monde médiatique. Une éthique de la simple «protection» de soi n'est plus suffisante. La diabolisation des nouvelles technologies n'est pas non plus une solution. Repenser l'éducation aux médias devient une nécessité. ●

¹ Belsey Bill, sur le site cyberbullying.ca

² Qing Li (2004), «Cyberbullying in schools: Nature and extent of adolescent's experience» http://people.ucalgary.ca/~qinli/publication/cyberbully_aera05%20.html

³ Berger Aurélie; Blaya Catherine; Berthaud Julien (2011), «Faire de la cyberviolence un objet scientifique, un challenge pour la communauté internationale», Colloque «Violences à l'école», Arras: en ligne: www.colloque-violences-arras.eu/communications

⁴ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie; Bigot Régis; Croute Patricia, *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*, Rapport, octobre 2011, p. 135, en ligne sur: www.credoc.fr

⁵ Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication.

⁶ Personne ressource médias, images et technologies.

François Jäger, Elisabeth Johnston, Agnès Pradet (2007), *Lutter contre les violences scolaires, Le rôle des médias, des collectivités locales et d'internet*, Landau, Empirische Paedagogik V. E., 2007.

Susan Keith, Michelle E. Martin (2005), *Cyberbullying: Creating a Culture of Respect in a Cyberworld*.

Observatoire des droits de l'internet, Walrave, Michel; Demoulin, Marie; Heirman, Wannes et al. (2009), *Cyberharcèlement, risque du virtuel. Impact dans le réel*: disponible sur: www.internet-observatory.be

Florence Quinche (2011), «Cyberharcèlement. Jeunes et violences virtuelles», *Jeunes et médias*, no 1, pp. 143-154.

Cyberviolences au quotidien

Les deux situations emblématiques présentées ici sont analysées dans les pages suivantes par un spécialiste du droit et par un directeur d'école.

Madame S., la prof la plus stupide du collège

Des élèves d'une classe du secondaire I (12, 13 ans) créent un blogue public au nom d'une de leur enseignante: «Mme S. la prof la plus stupide du collège». Des photos peu avantageuses de l'enseignante figurent ainsi sur internet. Certaines images ont été prises en cachette durant les cours avec un téléphone portable, d'autres dans la cour de récréation. Sur le mur, on trouve aussi des liens vers des vidéos postées sur *YouTube* qui mettent en évidence des moments de chahut et plusieurs élèves en train de faire des grimaces pour se moquer de leur enseignante.

Les commentaires affichés sur le mur tournent en dérision l'enseignante en ridiculisant son apparence physique, ou encore le contenu de ses cours. De nombreux élèves commentent les *posts* du blogue. Un groupe de quatre élèves contribue régulièrement à ces commentaires. Un élève d'une autre classe avertit la victime de ce qui se passe sur le net. L'enseignante, qui ne s'intéresse guère aux nouvelles technologies, ne considère pas que cela soit très grave, et ne souhaite pas porter plainte. Mais la direction de l'établissement découvre également le blogue et s'interroge sur ce phénomène et le type d'actions possibles pour protéger la réputation de l'établissement.

Insultes sur Facebook

Témoignage d'un élève harcelé interviewé par Yann Amendro dans 15 minutes sur La Première le 10 décembre 2011.

Roger: Certains élèves menaçaient de me taper parce que j'arrêtais pas de les insulter. Mais c'était pas vrai.

Y. Amendro: Donc c'était pas toi, c'était le faux Roger qui les insultait. Alors, tu leur expliquais ça comment, toi?

Roger: Je disais que c'était pas moi, que c'était quelqu'un qui avait pris mon nom et qui les injurait. Certains me croyaient, et d'autres pas.

Alors là, Gaël (15 ans, frère de Roger), on est connectés avec ton ordinateur portable. Tu te connectes avec ton compte Facebook, c'est ça? Et puis c'est en allant sur Facebook en octobre dernier que tu as découvert que ton petit frère avait un faux compte?

Gaël: Oui. C'est mes amis qui m'ont demandé d'aller regarder si c'était vraiment lui.

Et puis ça t'a étonné, parce qu'il n'a pas 13 ans: il n'est pas sur Facebook?

Gaël: Je commençais vraiment à douter. Chaque fois que le Roger du compte était sur *Facebook*, je regardais ce que mon frère faisait pour voir s'il ne mentait pas.

Et puis finalement tu t'es bien rendu compte que c'était pas lui. Qu'est-ce qu'on voyait sur ce compte-là? On ne peut pas y aller puisqu'il a été fermé. Mais à l'époque quel genre de messages on pouvait lire sur le compte?

Gaël: On pouvait lire surtout des insultes: «Bon, arrêtez de me faire chier. Parce que je rage. Je sens que je vais pleurer de rage de vous tuer.» Là, on voit vraiment que c'est des insultes assez graves, je trouve. Le Roger sur *Facebook* insulte vraiment sur tout, toutes les insultes qu'on peut trouver, des trucs racistes ou comme ça.

Et puis, en réponse, on voit d'autres personnes qui répondent à Roger.

Gaël: Ils lui répondent d'arrêter de jouer à ce jeu. Certains croient que c'est vraiment lui, ils le réinsultent en retour et lui disent qu'il va avoir des problèmes le lendemain.

Roger: C'est grave, parce que vous dites la vérité et eux ils ne vous croient pas. Ça fait un peu un choc.

Qu'est-ce qui a été le plus dur dans tout ça, finalement?

Roger: Des regards, et puis qu'il y avait quelqu'un qui m'en voulait autant.

Est-ce que tu t'es dit un jour: tiens, j'ai pas envie d'aller à l'école parce que j'ai pas envie d'être confronté à tout ça?

Roger: Oui, plusieurs fois.

Et qu'est-ce que tu as fait? Tu es resté à la maison ou tu y es allé quand même?

Roger: J'étais obligé.

Mais tu te sentais pas très bien?

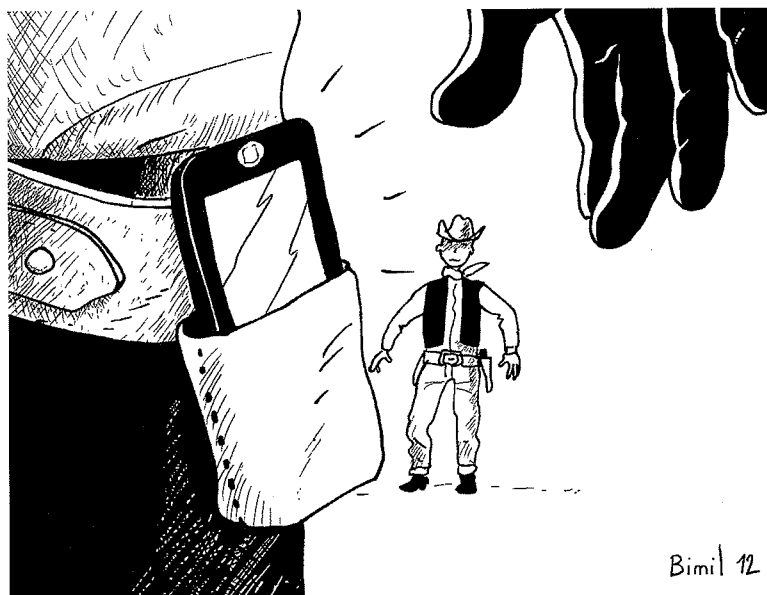
Roger: Non, pas trop, sur le chemin, je me dépêchais de rejoindre mes amis.

Les parents de Roger ont porté plainte pour protéger leur fils et découvrir l'usurpateur du profil. ●

* Les prénoms des enfants ont été changés.

Au miroir de la loi

Réactions de Sébastien Fanti,
avocat suisse spécialisé dans le droit
des nouvelles technologies.



Bimil 12

Madame S., la prof la plus stupide du collège

Le spectre des interventions possibles est relativement large. L'enseignante, même si elle ne souhaite pas porter plainte, peut saisir la justice civile et pénale. Peut-être serait-il opportun qu'elle intègre à sa réflexion le facteur de pérennisation lié à internet: ces publications risquent de survivre à cette volée d'élèves, respectivement d'être accessibles sur le web des années durant. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux agir pour s'épargner des quolibets et une décredibilisation du discours et du contenu de l'enseignement dispensé?

Si elle décidait de le faire, elle pourrait alors saisir la justice pénale d'une plainte. Le fait de filmer et de photographier à l'insu de la personne intéressée constitue un délit (art. 179quater, violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vues). Se pose également la question de savoir si les commentaires ne portent pas atteinte à son honneur, l'injure (stupide) étant caractérisée. La diffamation sera très vraisemblablement retenue en sus, ce qui aggravera la situation, car plusieurs infractions ont été commises. La sanction qui pourrait être prononcée dépendra évidemment de l'âge des enfants et de la gra-

tivité des faits. Dans des circonstances telles que celles-ci, le Juge des mineurs sanctionnera certes, mais de manière à provoquer une prise de conscience salutaire. Le but est avant tout de prévenir de nouvelles infractions et de donner un signal social fort: nonobstant le caractère prétendument anodin et pseudo-ludique des actes commis, ils ne sont pas autorisés par la loi, car c'est un manque de respect caractérisé de l'autre, de ses droits. Sur le plan civil, la protection des droits de la personnalité (art. 28 et suivants du Code civil) permet notamment de faire cesser l'atteinte (concrètement, de faire retirer les publications litigieuses) et de la réparer. Une telle action est importante, car punir sans rien entreprendre relativement à la source du litige engendre souvent une réitération par de tierces personnes.

Inspirés par la publication initiale, les élèves se sentiraient légitimés à faire de même. La réparation de l'atteinte peut, quant à elle, être symbolique.

L'établissement peut, quant à lui, ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre de l'élève ou des élèves concernés. Le prononcé d'une telle sanction, de surcroît affichée dans l'établissement après avoir été anonymisée, suscite une prise de conscience généralisée. Le plus opportun serait alors d'organiser un événement avec un intervenant externe qui pourrait rappeler les règles de comportement à observer. D'expérience, il est également nécessaire d'associer les parents par le biais d'une communication évoquant l'existence d'une difficulté résolue et rappelant les règles. La symbolique de la signature d'une charte par les élèves et leurs parents est forte. En début d'année, cela concourt à fixer le cadre de l'utilisation des nouvelles technologies à l'école. La sanction qui consiste à confisquer les téléphones portables me paraît quant à elle poser des problèmes de légalité. Imaginez qu'un appel d'urgence ne puisse aboutir! Mieux vaut donc privilégier les pistes évoquées et associer dans le cadre de la formalisation tous les intervenants (parents, élèves, enseignants et professionnels).

Insultes sur Facebook

Ces problématiques complexes, puisqu'elles nécessitent l'action des autorités pour découvrir l'usurpateur d'une identité, ne peuvent être résolues au sein de l'établissement. La première démarche à entreprendre est de signaler à Facebook (il existe une option à gauche du profil litigieux intitulée signaler/bloquer) ou à tout réseau social ou prestataire de services informatiques l'usurpation d'identité. Stopper le flux de fausses informations demeure la priorité. Les règles de modération des réseaux sociaux permettent d'ordinaire de faire supprimer rapidement les faux profils. Il convient de relever que l'usurpation d'identité en tant que telle n'est pas punissable en Suisse contrairement à ce qui prévaut dans de nombreux pays (France, Grande-Bretagne, etc.) où ce comportement est sévè-



rement sanctionné. Ce sont donc les propos tenus, les photos publiées ou les textes qui permettront une éventuelle poursuite pénale et l'introduction d'une action sur le plan civil. Pour autant évidemment que l'auteur puisse être identifié, ce qui est loin d'être une sinécure à l'aune du fait que *Facebook* ne collabore que parcimonieusement avec les autorités, surtout après avoir supprimé un profil.

Le rôle principal de l'établissement scolaire consiste, à mon sens, à permettre l'ouverture d'un espace de dialogue et de communication positive. C'est spécifiquement la mission des médiateurs. La difficulté consiste à orienter l'élève qui se trouve dans une telle situation, à recueillir sa parole de manière à pouvoir organiser une rencontre entre les protagonistes, rencontre dont le but est de dépassionner le débat et de tenter avant toute chose de comprendre ce qui s'est passé. L'information sur ces problématiques doit donc être la plus complète possible, de manière à ce que l'élève ait pour

premier réflexe de faire appel au référent de confiance qu'est le médiateur. La justice n'a jamais résolu, sur le plan humain, les difficultés liées à de tels excès. Son rôle est avant tout de signifier que le comportement litigieux n'est pas acceptable. Elle ne peut par contre rétablir la sérénité nécessaire à la vie scolaire où les acteurs partagent quotidiennement un espace d'apprentissage. Chaque cas de ce type doit devenir l'occasion de grandir, de tirer des leçons et d'évoluer ensemble. On peut tout à fait imaginer qu'un travail soit réalisé par les élèves pour, après avoir exposé le vécu de chacun face à de telles difficultés, recueillir leurs propositions. Associer les élèves au processus les responsabilise et leur permet de démontrer qu'ils ont compris les enjeux. ●

Pour de plus amples informations, il existe un guide intitulé *Aspects juridiques d'Internet à l'École* qui recense les droits et obligations de chacun et qui est disponible à cette adresse: www.scribd.com/doc/83443643/Educaguide-droit-internet

Propos recueillis par José Ticon

Relayer, sensibiliser, privilégier des mesures éducatives

Réactions de Pierre-Alain Demierre – Directeur de l'établissement secondaire Echallens Trois-Sapins

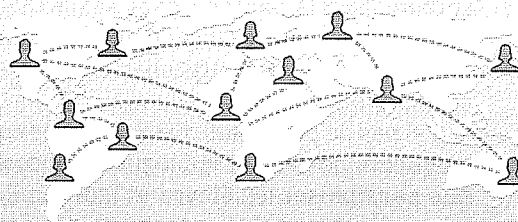
Les situations présentées correspondent à des expériences que je peux rencontrer; il est vrai que les cas d'insultes sur internet sont plus fréquents qu'une usurpation d'identité sur *Facebook*. Il est vrai aussi que, pour les insultes, je ne suis informé que des cas qui se manifestent dans l'espace scolaire.

Madame S., la prof. la plus stupide du collègue

La première situation pose clairement la question des limites de l'action possible de l'école. Seule l'enseignante victime peut formellement déposer plainte. Je peux, en revanche, intervenir sur le fait précis que des images ont été prises par un téléphone portable. Toute utilisation de ces appareils est prohibée en classe. Il y a donc eu infraction au règlement scolaire. Là, se situe ma possibilité d'intervention. Par l'angle du film diffusé sur *YouTube*, je vais préciser quels élèves ont pu tourner cette vidéo. Je mène l'enquête, assisté d'un membre de l'équipe de direction ou de l'équipe santé, pour trouver le ou les coupables auxquels j'imposerais

facebook

Facebook vous permet de rester en contact avec les personnes qui comptent dans votre vie.





A travers l'enseignante bafouée, c'est l'image de l'école qui se voit dégradée.

une sanction sous forme de suspension à accomplir dans l'école. Cette sanction dépend du degré de conscience que le ou les élèves démontrent face à leur acte et de leur capacité de collaborer pour éclaircir qui sont les acteurs responsables des images et des propos insultants pour l'enseignante. Je privilégie une sanction éducative qui leur permet de prendre du recul pour analyser et mesurer les conséquences de leur manque de respect à l'égard de l'enseignante et de l'école. Comme cette atteinte à la réputation de l'enseignante dépasse le cadre scolaire et s'étend à un espace public (*Facebook*, *YouTube*) et comme les images et le blogue ont été activés depuis le domicile des élèves, je prends immédiatement contact avec les parents pour leur faire part de la gravité des actes de leurs enfants. En parallèle, j'échange avec l'enseignante bafouée pour envisager avec elle le dépôt d'une plainte personnelle, puisque l'école en tant qu'institution ne peut intervenir légalement contre les concepteurs du blogue. J'explique à la collègue qu'il doit y avoir réparation, aussi parce qu'à travers elle c'est l'image de l'école qui se voit dégradée. Je ne peux non plus ignorer la séquence filmée en classe. Selon le contenu de la vidéo, j'envisage avec l'enseignante un accompagnement, une formation ou toute autre intervention pour la soutenir dans ses activités face aux adolescents. C'est le devoir d'une institution de soutenir ses membres, en particulier lorsqu'ils sont en difficulté professionnelle.

Je n'ai pas de possibilité d'action sur les commentaires moqueurs postés sur le blogue, là encore je ne peux que sensibiliser les élèves et leur famille aux dérives que les nouvelles technologies provoquent. Et porter un discours clair sur les responsabilités parentales dans semblable situation. L'intervention d'une ressource spécialisée dans la prévention des cyber-

dangers en classe ou lors d'une réunion de parents, les échanges avec les acteurs concernés, voici mes pistes d'intervention.

Cela dit, ce premier cas illustre parfaitement le faible degré d'information des enseignants sur le terrain des nouvelles technologies. Je parlerais même de naïveté. L'enseignante, par gain de paix sans doute, préfère ne pas porter l'affaire en justice. Or, face aux dérives sur internet, des limites claires doivent être posées aux élèves. Actuellement, dans ce type de situation, cela passe par une plainte déposée à titre personnel par la victime.

Insultes sur Facebook

Il s'agit typiquement d'une affaire privée qui se répercute sur la vie de l'école. Même si l'institution ne subit aucun outrage, une réaction s'impose car, manifestement, il faut une intervention d'adulte pour couper court aux insultes qui se propagent du net et du privé à l'espace public, l'école en l'occurrence. L'école ne peut jouer – mais c'est déjà beaucoup – qu'un rôle de relais auprès des parents. La plupart du temps, les élèves ne disent rien dans le cadre familial des insultes échangées sur internet. Immédiatement, si une situation analogue se présente dans mon établissement, je vais mettre la victime en lien avec le réseau santé de l'école: comment l'élève vit-il cette situation souffrante, a-t-il besoin de l'intervention d'une infirmière, d'un médiateur? L'école ne peut se laisser envahir par ces cas d'insultes à distance qui dégénèrent. Si les cas se multiplient, d'autres actions de prévention tant auprès des élèves que des parents peuvent se mettre en place. Je pense que les cas doivent être signalés par les enseignants ou les élèves à la direction qui garde ainsi une vision globale du phénomène et qui veille à ce que les élèves en difficulté ne passent pas entre les mailles du filet de soutien actif dans les écoles. ●

L'Éducateur: Lorsqu'un enfant et sa famille sont confrontés à une forme ou l'autre de cyberviolence, à qui s'adresser?

Pierre-Olivier Gaudard: C'est principalement la Brigade des mineurs et mœurs qui s'occupe de ce genre de cas. Si un enfant ou un parent se rend dans un poste de police, on l'oriente vers cette brigade. Certaines demandes sont aussi transmises au Service de prévention. Il peut y avoir des actions communes entre prévention et Brigade des mineurs. Il y a presque un cas de ce type par semaine, soit environ 50 cas par an. Les gens nous contactent, surtout par téléphone. Par la discussion, on arrive le plus souvent à calmer le jeu. En 2011, il y a eu une dizaine de plaintes pénales pour ce genre de délits dans le canton de Vaud. Ce n'est pas un raz-de-marée, loin s'en faut!

Quelles situations aboutissent le plus souvent à des plaintes pénales?

Il s'agit en général d'atteintes à l'honneur, d'insultes envers des enseignants, ou de jeunes qui jouent sur l'image de l'enseignant. Mais cela reste marginal. Ce n'est qu'une toute petite part des cas que traite la Brigade des mineurs.

Y a-t-il un spécialiste des questions de cyberviolences dans la Brigade des mineurs?

Il y a deux spécialistes des problèmes liés à internet.

Une direction d'école peut-elle déposer plainte si un de ses enseignants est victime de cyberviolences de la part d'élèves?

Non, la plainte est personnelle, c'est la victime elle-même qui doit porter plainte. Mais certains délits sont poursuivis d'office, par exemple dans les cas de pédophilie.

Dans quels cas de cyberviolences faut-il porter plainte?

La première chose à faire est de nous appeler, il est important de discuter dans ce genre de situations. Il ne faut pas que les parents ou les enseignants hésitent à téléphoner à la police pour se renseigner. Nous avons aussi un rôle d'orientation et de conseil. Une écoute préalable est une étape nécessaire, car chaque situation est différente. Puis on réfléchit sur la meilleure façon d'intervenir. Pour des affaires simples, il est plutôt conseillé aux parties de s'arranger. Par contre, pour des affaires graves, de mœurs par exemple, on conseille aux victimes de porter plainte. Cela aide la victime à se reconstruire, notamment dans les cas d'abus sexuels, de grandes violences. Suivant le type de problème, il faut ensuite en parler avec un procureur.

Depuis quand vous soumet-on ce genre de cas?

Presque depuis qu'internet existe, soit environ dix ans.

Internet

une vitrine de soi

Entretien avec Pierre-Olivier Gaudard, chef de l'unité de prévention de la police cantonale vaudoise

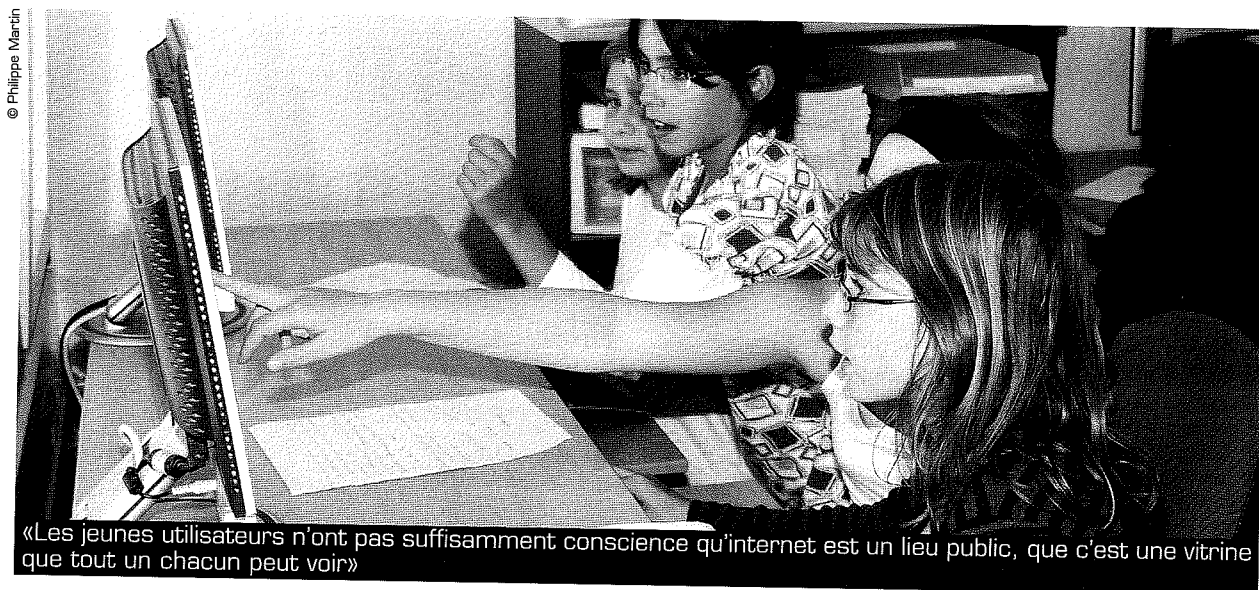
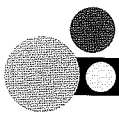


bimil 12

Vous effectuez des actions de prévention dans les écoles du canton; comment cela se passe-t-il?

Il y a un *team* d'une trentaine de collègues, tant de la police cantonale que des polices communales, qui animent des conférences de prévention pendant une, parfois deux périodes, dans toutes les classes de 6e année. Ces collègues sont incorporés dans différentes unités de police et consacrent quelques jours à la prévention. Ils reçoivent une formation spécifique pour intervenir ainsi dans les classes; chaque année, nous organisons une formation continue pour améliorer leur formation dans ce domaine.

11-12 ans, c'est un bon âge pour débiter la prévention, car on sait que la plupart des délits commencent vers 13-14 ans. Mais on va aussi, sur demande des directions d'établissements, en 8e ou 9e, surtout lorsqu'il y eu des problèmes. On aborde des sujets comme les vols, les dommages à la propriété. Le volet internet



«Les jeunes utilisateurs n'ont pas suffisamment conscience qu'internet est un lieu public, que c'est une vitrine que tout un chacun peut voir»

n'est qu'une petite partie de cette séance de prévention. Les élèves sont intéressés par ce sujet, ils sont surtout sensibles aux cas réels, aux exemples. Idéalement nous aimerions avoir deux périodes, dont une soit entièrement consacrée à ce nouveau type de délits. Mais on ne peut pas entrer dans les détails techniques, car on passerait notre temps à courir après les innovations technologiques. On serait de toute façon toujours en retard. On essaie plutôt de donner aux élèves des notions générales de prudence, des principes généraux de comportement. On incite les jeunes à adopter quelques réflexes sécuritaires sur internet, comme dans la vie de tous les jours. Mais sans tomber dans la paranoïa, ni diaboliser les nouvelles technologies. Le principal problème est que les jeunes utilisateurs n'ont pas suffisamment conscience qu'internet est un lieu public, que c'est une vitrine que tout un chacun peut voir. Ils font confiance et ne se protègent pas suffisamment. Internet est partout, on ne peut plus verrouiller l'accès. C'est pourquoi on a besoin de règles de base pour éviter les problèmes, comme par exemple de placer l'ordinateur des jeunes enfants dans une pièce commune, de leur donner un temps d'accès limité. Pour la gestion de son image numérique, j'aime évoquer l'image de la vitrine sur une place publique en comparaison avec les réseaux sociaux: que souhaitez-vous y voir figurer? Peut-on retirer une image défavorable une fois qu'elle est en évidence? Qui a le droit de choisir le contenu de la vitrine, qui a la clé, qui dispose du code?

Où intervenez-vous encore pour mener de la prévention?

En matière de prévention internet, on propose aussi des conférences aux parents des 11-13 ans, dans le

cadre des CRPS (Conseils régionaux de prévention et de sécurité). Les parents sont en général très intéressés, car c'est encore un domaine qu'ils ne connaissent pas bien. Pour la plupart, ils ne savent pas tellement ce que font leurs enfants sur internet. Ce qui est important, c'est que ces actions ne soient pas isolées, mais qu'il y ait une suite donnée par le directeur de l'école dans l'établissement. Pour les parents et les enseignants, nous avons également un site web d'information sur les dangers du net:

www.petitchaperonrouge.com

Il y a aussi le site de la Prévention suisse de la criminalité qui est très bien fait: www.skppsc.ch

On a également développé à la police cantonale un réseau de citoyens intéressés à leur sécurité au sens large. Il s'agit d'un partenariat police-population. Ils reçoivent régulièrement de l'information, également sur le thème des cyberviolences et, des problèmes liés à l'utilisation d'internet et des jeux vidéo. Par exemple, on les a informés sur la violence contenue dans certains jeux et sur l'importance de respecter les normes PEGI (limites d'âge pour les jeux). Un bulletin d'information est diffusé tous les mois, on peut le télécharger sur le site de la police cantonale (www.police.vd.ch). On informe aussi des réseaux de professionnels, par exemple Pro Juventute.

Si vous aviez beaucoup plus de moyens, quelles seraient les autres actions de préventions que vous mettriez en place?

Nous ferions plus de conférences dans les classes, plus de travail de proximité avec les parents en particulier et la population en général.

Prévention clés en main

Entretien avec Sébastien Gogniat, créateur du site web «Les dangers du net»¹

Sébastien Gogniat enseigne les mathématiques tout en animant l'intégration des nouveaux médias dans son établissement scolaire. De plus, il est responsable de la prévention des dangers liés au net dans le canton de Vaud.

L'Éducateur: Quelle est l'origine de la création du site «Les dangers du web»?

Sébastien Gogniat: Mon établissement avait organisé une journée pédagogique pour les enseignants sur cette thématique. Je m'étais dit que c'est bien d'informer les enseignants des risques, mais qu'il fallait aller plus loin et tenter de sensibiliser également les élèves. Avec des collègues enseignants en informatique et animateurs santé, on a donc mis en place un site avec des activités et des liens pour les élèves, afin qu'ils puissent chercher des informations et faire des activités à la maison.

Le site propose également des ressources que les enseignants peuvent utiliser en classe. J'étais PResS-MITIC (personne ressource pour l'intégration des MITIC) et j'enseignais des périodes d'informatique. J'ai donc souhaité en premier lieu mettre en ligne des ressources pour les enseignants d'informatique, mais ensuite aussi pour d'autres branches. L'idée était de donner aux collègues accès à des activités de prévention clés en main. Puis, le site, parti d'un projet d'établissement, s'est transformé en projet cantonal. On m'a ensuite proposé de m'occuper de la prévention web à la Direction de l'enseignement obligatoire et le site est devenu un portail de prévention au niveau du canton.

A-t-on besoin de connaissances préalables pour réaliser ces activités?

Non, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en informatique. Beaucoup d'adultes, peu à l'aise avec ces nouveaux médias, éprouvent un certain complexe face à cette génération qui semble tout maîtriser, et n'osent du coup pas aborder le sujet, ce qui est extrêmement dommage. Les activités proposées se veulent donc accessibles à tous, sans connaissances ni compétences particulières.

A quel public s'adresse le site «Les dangers du web»?

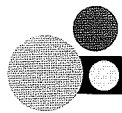
Sur le site il y a plusieurs entrées: «enseignants», «élèves» et aussi «parents». On estime en effet que les parents ont un rôle important à jouer en matière de

prévention et d'éducation. L'objectif est de mettre à disposition des parents des outils pour discuter de ces questions avec leurs enfants. Il est important que les adultes communiquent avec les jeunes sur ces sujets, même s'ils ne maîtrisent peut-être pas parfaitement certains aspects techniques.

Quel type d'activités proposez-vous aux enseignants?

Tout un panel d'activités selon l'âge des élèves. Par exemple, pour les 5-6e années, des petites séquences de dessins animés avec les personnages de Vinz et Lou abordent de façon humoristique différents thèmes liés à internet: contenus choquants, addictions, insultes, menaces, etc. Les élèves aiment beaucoup ces dessins animés qui représentent des enfants de leur âge et ils s'identifient facilement aux personnages. Chaque séquence est suivie d'un petit quiz, ce qui permet d'amorcer une discussion avec la classe.





Pour les 7e-8e-9e, les activités sont plus basées sur des vidéos. Les élèves de cet âge sont très intéressés par les faits divers réels. Ces séquences sont un prétexte pour aborder certaines notions et les discuter ensuite. Par exemple, à propos des problèmes de cyber-addiction, un film présente l'exemple d'un jeune joueur de jeux vidéo qui a été hospitalisé suite à un coma d'épuisement. Sur la protection des données personnelles, un petit clip raconte le cas d'une jeune fille de 15 ans qui a eu une mésaventure avec la caméra de son ordinateur (*webcam*). Elle a fait un strip-tease devant son ordinateur, mais sans réaliser que quelques heures après un camarade allait diffuser ces images sur internet. On voit les conséquences psychologiques sur la jeune fille, qui a dû, suite à cela, changer d'école. Ils prennent conscience des dangers en voyant les conséquences possibles de certains actes. L'idée est d'utiliser les activités du site comme point de départ, l'objectif étant surtout de réfléchir ensemble avec les élèves. D'initier un questionnement et un dialogue: que peut-on faire dans ce genre de cas? Comment éviter ce genre de situations? Quels sont les risques auxquels on s'expose?

Est-ce que certaines activités proposées concernent les réseaux sociaux?

Oui, depuis deux ans, dans le volet 7-8-9, un module traite des réseaux sociaux, principalement *Facebook*, le plus utilisé par les élèves. Quand on a débuté avec le projet de site web, ce phénomène touchait encore peu d'adolescents de l'école obligatoire. Puis, peu à peu, on s'est aperçu qu'il y avait de plus en plus d'élèves de nos établissements qui étaient déjà sur *Facebook*. Aujourd'hui, on constate que les élèves de 5e-6e sont de plus en plus nombreux à rejoindre ce réseau social, alors même qu'ils n'ont pas l'âge requis (âge minimal fixé par *Facebook* à 13 ans)!

Un module spécifique s'est élaboré pour mieux informer sur les réseaux sociaux. Il commence par un quiz, ce qui permet aux élèves de se rendre compte qu'en fait ils ne maîtrisent pas aussi bien qu'ils le pensent les réseaux sociaux. Par exemple, les réglages de protection de leurs données personnelles, la confidentialité, l'accès à leurs images, etc. On peut voir immédiatement le résultat du quizz et le projeter à la classe. Les réponses sont alors examinées avec la classe. L'idée est ensuite de leur montrer tout ce que l'on peut apprendre sur eux, à partir de ce qu'ils publient sur leur page *Facebook*. Que ce qu'ils pensent être privé s'avère en fait public: toute personne «amie» avec eux sur un réseau social peut voir leur profil et toutes les informations qu'ils n'ont pas sécurisées!

Quelques semaines avant la séance en classe, on leur envoie une invitation depuis deux profils attractifs de personnes fictives qu'ils ne connaissent pas. 90% des élèves acceptent ces inconnus comme amis. On leur montre ensuite à quoi cet «ami inconnu» aurait pu

accéder. Ils se rendent ainsi compte que les informations diffusées sur un réseau social sont visibles par n'importe qui. Cette découverte génère de fortes réactions émotionnelles. Ils demandent presque immédiatement à ce qu'on les aide à sécuriser leurs profils et à faire le ménage dans leur liste d'amis!

Avez-vous constaté une évolution des pratiques des élèves, par rapport aux nouvelles technologies?

Oui, de plus en plus de cas d'usurpation d'identité, de faux profils d'élèves, piratages de comptes, rumeurs, diffusion de fausses informations, ou encore publication d'images «volées» embarrassantes. Mais surtout des règlements de compte qui débordent ensuite dans la cour d'école, ou des disputes qui démarrent en classe et sont ensuite amplifiées sur les réseaux sociaux. Dans le «virtuel», les discours dérapent très vite quand on n'a pas la personne en face, on se permet beaucoup plus de choses.

De plus en plus d'établissements demandent le blocage de *Facebook* sur le réseau pédagogique, pour qu'on ne puisse plus y accéder depuis les classes. Mais cela ne résoudrait pas ces problèmes, car les élèves accèdent à internet aussi depuis la maison, ou leur *smartphone*. A la Direction pédagogique, nous préférons en effet privilégier des actions de prévention et d'éducation dans les classes, plutôt que de bloquer techniquement l'accès aux réseaux sociaux.

Vers qui, dans les établissements, les élèves peuvent-ils s'adresser pour ce genre de questions?

Pour les aspects techniques, de protection de leurs données, de paramétrage de sécurité, de confidentialité, ça peut être un PResMITIC ou un prof d'informatique, mais pas forcément, car parfois ce sont aussi d'autres collègues qui pourront les aider. Pour les conflits, le médiateur ou la médiatrice est bien placé pour désamorcer ce genre de situations. L'idéal serait d'avoir dans les établissements une personne ressource clairement identifiée pour ces dérapages sur les réseaux sociaux, qui soit formée à la médiation, à la gestion de crise et aussi aux aspects techniques.

Dans mon établissement, les élèves commencent à savoir que je m'occupe de ça, ils viennent me parler lorsqu'ils ont des problèmes avec internet et me demandent parfois des conseils ou de l'aide. J'ai aussi de plus en plus de demandes de formations continues ou d'intervention dans les conférences des maîtres. J'ai par exemple animé un atelier de formation dans une journée pour les médiateurs scolaires. Je participe aussi à un groupe régional d'animateurs santé. Cela montre qu'il y a une prise de conscience et que ce genre de problèmes intéresse de plus en plus les acteurs du monde éducatif.



Les jeunes s'adaptent très vite aux nouveaux médias

Prévention par le dialogue philosophique

Du nouveau sur la scène de la prévention

In medias propose des ateliers de discussions philosophiques avec des jeunes. Ces discussions sont initiées à partir de la lecture collective d'un texte portant sur une problématique liée aux nouveaux médias. Ces ateliers donnent la parole aux jeunes (de 8 à 18 ans). Ils créent un cadre propice au développement de leur jugement critique et de leur capacité de décision. Ils travaillent ainsi directement sur leurs capacités d'auto-protection face aux risques liés à l'utilisation des nouveaux médias. Le jeune est valorisé comme porteur de compétences sociales et réflexives qu'il s'agit, pour les professionnels formés à cette animation, d'encourager et de renforcer.

Le dialogue philosophique est une approche pédagogique et éducative développée au Québec. Il s'inspire du questionnement socratique qui met l'autre au défi de penser et l'engage dans la découverte des connaissances et compétences qu'il possède. Il a été utilisé dans le cadre de la prévention de la violence chez les jeunes. Sa contribution au développement de l'esprit critique et à la prévention a été scientifiquement évaluée de façon positive.

En Suisse, le projet *In medias* a démarré en 2007 dans le canton de Genève sur l'initiative des associations *Rien ne va plus* (chargée de prévention du jeu excessif) et *proPhilo* en collaboration avec les Universités de Laval et du Québec (UQAM). Il est aujourd'hui piloté par le Groupement romand d'études des addictions (GREAA) avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique.

Interventions en Suisse

De nombreuses interventions sont régulièrement menées dans le canton de Genève auprès des écoles et des professionnels de l'animation. Parce qu'il vise un renforcement des facteurs de protection des jeunes, parfois en situation de vulnérabilité, *In medias* s'inscrit dans la démarche d'intervention précoce promue par les professionnels des addictions et leur association, le GREAA. *In medias* offre aux professionnels de l'enseignement et de l'animation un nouvel outil qui leur permet de travailler à la promotion de la santé auprès des

***In medias* utilise le dialogue philosophique pour renforcer l'esprit critique des jeunes face aux risques liés à l'utilisation des médias électroniques (contenus inappropriés, surinvestissement, mésusages). Décryptage de cette ressource originale.**

jeunes en renforçant leurs compétences et leurs capacités d'auto-protection.

Les jeunes possèdent, dans le domaine des nouveaux médias, une connaissance et une adaptabilité largement supérieure à celle des adultes. Une distance peut se créer progressivement entre eux, remettant en question les rapports d'autorité et le rôle protecteur des adultes. Or l'intensification des activités sur les écrans, au détriment d'autres domaines d'intérêt, peut avoir des conséquences sur le développement du jeune et sur sa vie collective. Dans certains cas, nous observons un décrochage scolaire ou socioprofessionnel, des facteurs de risques sanitaires associés (consommation de substances psychotropes) ou des difficultés psychologiques ou physiques.

L'objectif d'*In medias* est de développer la prévention par le dialogue philosophique en Suisse romande, de répondre aux besoins des professionnels concernés et d'adapter cet outil à la prévention d'autres comportements addictifs. Des formations sur mesure sont offertes aux professionnels désireux d'animer des ateliers de dialogue (formation *In medias*: 26, 27 avril et 8 juin 2012, GREAA). En parallèle, des textes et supports didactiques nécessaires à leur animation sont développés.

Par ce projet, *In medias* espère encourager une réflexion et nouer un dialogue avec les jeunes afin de favoriser un positionnement critique face à la fascination que les médias électroniques peuvent exercer. Tout professionnel en relation avec des adolescents (enseignants, animateurs, intervenants prévention/santé dans les écoles, etc.) peut solliciter cette ressource. ●



Repenser la responsabilité individuelle et collective

L'avènement de nouveaux espaces de communication entraîne le déploiement de formes renouvelées de violences. Décryptage de ces changements et de leurs enjeux éducatifs.



© Philippe Marcin

Relayer des images «douteuses» par téléphone portable rend complice d'un éventuel harcèlement

La cyberviolence constitue un phénomène relativement récent, dont les contours demeurent encore peu connus malgré l'exposition médiatique qui en est faite. Un des principaux facteurs qui fondent la difficulté à appréhender ce phénomène tient à ce qu'il combine, d'une part, des comportements d'agression souvent difficiles à déceler et, d'autre part, des usages en constante évolution associés à une large palette d'outils de communication. Les premières générations de campagnes de sensibilisation mettaient d'ailleurs en scène des jeunes victimes exposées à ces agressions en ligne alors qu'elles se trouvaient dans la sécurité illusoire de leur chambre. Ces campagnes insistaient, à raison, sur la nécessité de rendre visibles les souffrances que peuvent engendrer les usages mal intentionnés de ces outils de communication. Si une telle première approche du problème est nécessaire, elle laisse cependant de côté un groupe

d'acteurs essentiels à l'œuvre dans grand nombre de ces situations de harcèlement: leurs publics.

Espaces publics en mutation

Les échanges qui fondent le harcèlement (dénigrement, humiliations, menaces, etc.) se déploient en effet souvent au sein d'espaces de communication partagés et se déroulent donc aussi, partiellement, en public. Camarades de classes, connaissances «virtuelles», voire internautes de passage, composent autant de groupes protéiformes au sein desquels les individus se pensent souvent comme de simple spectateurs accidentels, bien qu'ils se trouvent, dans les faits, inclus dans le processus de harcèlement. Pour comprendre les formes de ces implications, il convient de garder à l'esprit que le harcèlement acquiert une nouvelle forme de matérialité au sein du cyberspace, car il se traduit en diverses traces digitales (fichiers, commentaires, image, etc.). Ces traces qu'il n'est pas aisé de faire disparaître du net contribuent à étendre la portée et la durée des agressions qu'elles incarnent. Plus encore, elles permettent aussi des formes de «socialisation» du harcèlement dont le contenu peut être exposé à différents endroits et être mis en circulation générant à la fois un nouveau public de témoins (les personnes qui visionnent ces contenus) et de complices (les personnes qui relaient ces informations). Il s'agit, par exemple, du cas typique de la diffusion de rumeurs qui se propagent d'«amis» en «amis» sur la toile des réseaux sociaux ou encore des pratiques de partage de vidéos et d'images par téléphones portables.

La simple existence de ces publics d'observateurs, même inactifs, constitue en elle-même déjà un facteur aggravant du harcèlement. Le poids du regard des autres, qu'ils soient présents (témoins) ou virtuels (personnes auprès desquelles on menace de faire circuler une information embarrassante), est un composant central de la situation de vulnérabilité des victimes. L'exposition ou la peur de l'exposition des actes de dénigrement systématiques aux jugements potentiels d'autrui participent du sentiment de culpabilité des victimes et à leur paralysie. La conscience de la



présence, même diffuse, de ces publics rend encore plus difficile la prise de parole des personnes agressées alors que, justement, cette rupture du silence constitue un des socles pour briser le cercle vicieux du harcèlement.

Du côté des témoins, le fait d'assister sans réagir à des épisodes de harcèlement reste malheureusement encore trop souvent la norme. Si, pour l'observateur extérieur, la nécessité de ne pas rester un témoin muet et passif face à de tels actes peut apparaître comme une évidence, la réalité des pratiques en ligne est plus complexe. Une telle réaction suppose au préalable une prise de conscience de la nature du harcèlement et une capacité à décrypter de telles situations *in situ*, deux choses qui ne sont pas innées mais qui doivent être apprises même chez les natifs du monde digital. En effet, pour des utilisateurs fréquents et enthousiastes comme le sont les adolescents, la prise de conscience de leurs implications dans un processus de harcèlement n'est pas toujours explicite. Cette dernière peut ainsi se trouver « camouflée » derrière des actes *a priori* anodins de leur quotidien en ligne (discuter, activer un bouton « j'aime », partager des liens, etc.). Autant d'actions utilisées pour une multitude d'activités mais qui, quand elles sont associées à des remarques dénigrantes répétées proposées par d'autres, démultiplient les effets du harcèlement et renforcent l'isolement de la personne visée. De la même manière, l'interprétation des interactions en ligne peut s'avérer un exercice non trivial. Comment, par exemple, distinguer dans la masse des échanges ludiques et volontiers provocateurs ceux qui ne sont pas simplement l'expression d'une culture potache, mais qui, par leur répétition dans le temps, participent du harcèlement ? A cette difficulté de décryptage s'ajoutent des éléments contextuels qui atténuent les possibilités d'une réaction positive de type « bon samaritain ». Les expositions passives aux harcèlements des autres comportent, en elles-mêmes, des effets délétères en générant, par exemple, un fort sentiment d'anxiété face à la possibilité de devenir, à son tour, une victime. Ce qui fait défaut à ce niveau, c'est à la fois la confiance en soi et son corollaire indissociable, la confiance en la réaction des autres. De manière encore plus profonde, face au constat répété de situations de harcèlements ne suscitant aucune réaction de la part des autres témoins, certains peuvent même finir par penser que ce mode de comportement constitue une sorte de culture locale. Ce phénomène se traduit concrètement par le développement d'une population d'individus pouvant à la fois être harceleurs et harcelés.

Enjeux de la prévention

Dans un tel contexte, les efforts de prévention ne peuvent se limiter à la dénonciation des dangers du net, mais doivent offrir aux usagers les moyens de penser leurs actions et leurs responsabilités individuelles et

collectives en ligne. Il s'agit notamment de leur donner la capacité d'appréhender les articulations entre des actions individuelles qui peuvent sembler anecdotiques, voire gratuites, et leur effets comme éléments participants de processus collectifs positifs ou négatifs. En ce sens, les pratiques sociales qui découlent de l'usage de ces outils ne doivent pas être perçues comme étant essentiellement et uniquement problématiques. Ce serait ignorer l'ensemble des formes d'appropriation enrichissantes que ces dispositifs techniques peuvent susciter et, surtout, ne pas reconnaître que ces pratiques sociales constituent sans doute le premier allié pour la lutte contre le cyberharcèlement. Ainsi aux processus de stigmatisation et d'agression peuvent répondre des comportements de solidarités, des stratégies de défense passive collective, voire même des initiatives de médiations spontanées qu'il convient d'explicitier, de valoriser et d'encourager chez les jeunes internautes. C'est sans doute aussi à l'échelle des dynamiques collectives encadrant des myriades d'interactions quotidiennes que la lutte contre la cyberviolence peut se révéler terriblement efficace en désamorçant des situations avant même qu'elles ne s'enracinent, ne se répètent et ne dégènerent.

EDUCAZIONI E SVILUPPO
EDUCATION & DEVELOPMENT
EDUCATION ET DÉVELOPPEMENT
BILDUNG UND ENTWICKLUNG

Av. de Cour 1 - 1007 Lausanne
Téléphone +41 (0)21 612 00 51
info@globaleducation.ch
www.globaleducation.ch

Avant de publier sur Facebook, il faut réfléchir à l'impact de nos actions sur la vie privée de nos amis et de nos contacts.

Le droit de la vie privée est garanti par la Constitution fédérale et par la Loi sur la protection des données.

Case postale 221 - 4568 Hériton
Téléphone +41 (0)22 852 72 12
info@jeunesness.ch
www.jeunesness.ch

FAUT-IL INTERDIRE FACEBOOK AUX MINEURS ?

« L'internet social », qu'est-ce que c'est ?

Internet peut être utilisé comme base de connaissances ou comme outil de recherche d'informations. Il est aussi désormais un « outil social » qui permet d'entretenir et/ou de développer des amitiés, des amours, des relations professionnelles. Beaucoup de gens, des jeunes comme des moins jeunes, passent du temps sur Internet à discuter (chatter) avec des « amis-es » ou encore à partager des photos, des vidéos, des opinions. Sur ce qu'on appelle l'« Internet social », on se crée une personnalité virtuelle. Quelles chances et quels risques ce nouveau moyen de communication présente-t-il pour les mineurs ?

Identité virtuelle et réelle

Sur des sites comme Facebook, on peut choisir le profil que l'on veut montrer (données personnelles, photos). Notre personnalité et notre apparence peuvent être contrôlées. Il est également possible de se présenter sous un autre jour ou sous un pseudonyme.

Le statut de l'amitié

Avoir des amis-es et pouvoir en témoigner est devenu un défi pour les membres de réseaux sociaux sur Internet. Certains prétendent avoir plusieurs centaines d'amis-es. De quelle sorte d'amis parle-t-on ?

Les « amis Facebook » des candidats américains à la présidence

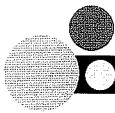
Candidate	05/21/07	08/31/07	12/21/07	04/05/08
Obama	~100,000	~150,000	~300,000	~700,000
Clinton	~100,000	~150,000	~250,000	~400,000
McCain	~100,000	~150,000	~150,000	~200,000
Paul	~100,000	~100,000	~100,000	~100,000

Source: www.vicistof.net

Vie privée – vie publique

La protection de la vie privée fait l'objet d'un article dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant: « L'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée, sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur » (Art.16). La loi suisse protège également les données personnelles du citoyen qui ne peuvent être divulguées sans le consentement de celui-ci.

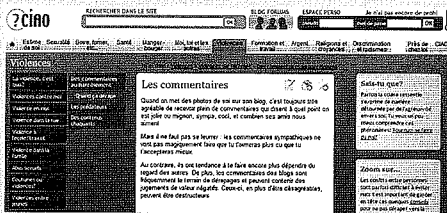
Les sites de réseaux sociaux rendent la frontière entre la vie privée et la vie publique de plus en plus floue. Des indications personnelles plus ou moins détaillées sont publiées. Elles peuvent être consultées et utilisées par d'autres à des fins bienveillantes ou malveillantes.



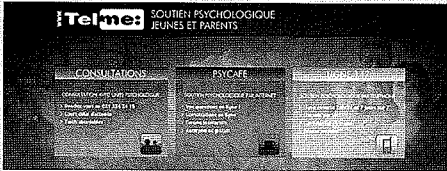
Scénarios éducatifs

Sites pour les jeunes

– Association CIAO: onglet «Violence», puis «Violence sur internet»: www.ciao.ch/f

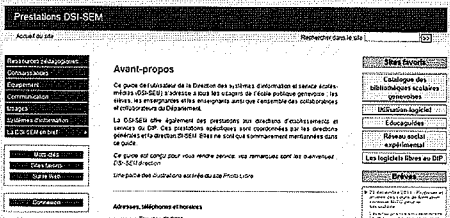


– TELME, soutien psychologique pour jeunes et parents, consultations psychoéducatives: www.telme.ch/fr



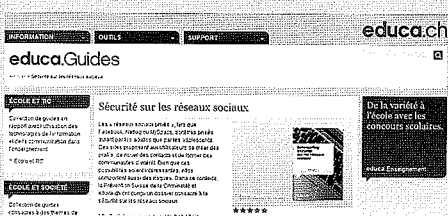
Des guides sur les réseaux sociaux (à télécharger):

– Sur le site du DSI-SEM (DIP Genève): F. Fillietaz; M. Gregory; DIP, Genève, «Un enjeu pour l'enseignement, comprendre les réseaux sociaux numériques», 2011: <http://icp.ge.ch/sem/prestations/spip.php?article175>



Site d'educa

– «Sécurité sur les réseaux sociaux» <http://guides.educa.ch/fr/reseaux-sociaux>

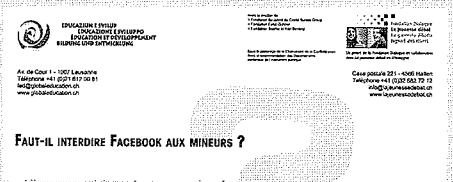


Site de la prévention suisse de la criminalité:

– «Facebook, Netlog & Co: sûr et certain!» www.skppsc.ch/10/fr/1internet/2sicherheit_in_sozialen_netzwerken/zerwach_sene/100index_que_sont_des_reseaux_sociaux.php

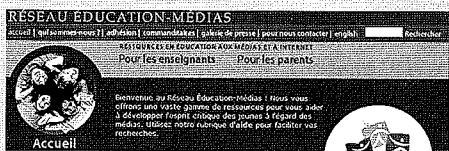


– Fondation «Dialogue, la jeunesse en débat», Dossier «Faut-il interdire Facebook aux mineurs», aspects sociaux et juridiques: www.sebastienfanti.ch/dossiers/presse/divers/Faut_il_interdire_facebook_aux_mineurs.pdf



– Matériel didactique de prévention pour les enseignant-e-s, des jeux éducatifs en ligne:

Réseau éducation médias (Canada) www.education-medias.ca/francais

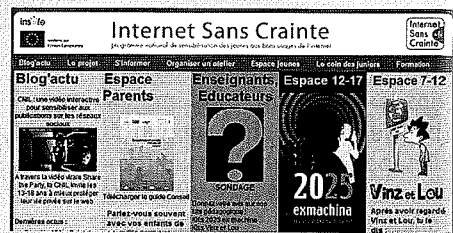


Jeux sérieux d'éducation à internet (à partir de 12 ans):

– www.2025exmachina.net



– Site «Internet sans crainte», (programme national de sensibilisation des jeunes aux bons usages d'internet, France): activités pour les parents, les enseignants et les jeunes (7-12 ans): www.internetsanscrainte.fr



– Site «les dangers du web» (DP-DGEO Vaud): matériel didactique de prévention (5e-9e), jeux, vidéos, espace parents www.prevention-web.ch



– Site e-media.ch: Fiche d'activités à réaliser en classe: «responsabilité pénale des jeunes internautes, la cyberintimidation».

www.prevention-web.ch

– Security4Kids: site pour parents et enseignants et jeunes (7-10, 11-15 ans). Des histoires interactives à tester en ligne. Des modules pédagogiques, des quiz, notamment sur la cyberidentité, les images en ligne: www.security4kids.ch/?lang=fr-CH

